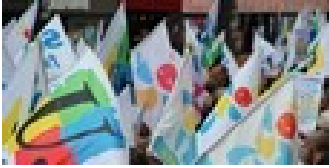


## Lettre Infos du SNUipp-FSU 66 du vendredi 11 mars 2022

### Au sommaire :

- Grève le jeudi 17 mars
- Permutations nationales
- Ineats/exeats
- Enquête du SNUipp-FSU
- Pas remplacé-e ? Scannez !
- Les stages

## 🔊 En grève pour les salaires le jeudi 17 mars



Après les mobilisations réussies de janvier, le SNUipp-FSU appelle à maintenir le rapport de force, à manifester: le mardi 8 mars à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes et à se mettre en grève le jeudi 17 mars dans un cadre interprofessionnel pour exiger de meilleurs salaires et pensions pour toutes et tous.

### **Jeudi 17 mars : en grève pour les salaires !**

L'appel à la **grève du jeudi 17 mars** sur les salaires s'inscrit pleinement dans la continuité de la mobilisation interprofessionnelle du 27 janvier. Si cette première étape a montré la détermination des personnels à se battre pour de meilleurs salaires, il est maintenant essentiel de poursuivre la mobilisation. « Il faut une revalorisation immédiate de l'ensemble des traitements dans la fonction publique et des salaires dans le secteur privé, en commençant par les plus bas salaires. Ainsi, il est urgent d'agir sur le point d'indice et sur le SMIC. »

### Rassemblement et manifestation

10h30 place de Catalogne, Perpignan

- ☛ [Lire l'appel intersyndical départemental](#)
- ☛ [Lire l'appel national FSU](#)
- ☛ [Lire ici le communiqué intersyndical d'appel à la grève](#)

## 🔊 Permutations nationales



Ce mercredi 9 mars 2022, le ministère a communiqué les résultats du mouvement inter départemental à tout.es les enseignants.es y ayant participé.

La contestation des résultats est possible à compter de cette date. Elle se fait par un recours administratif qui regroupe deux recours ; le recours auprès du DASEN et le recours hiérarchique auprès du ministre. **Ils devront intervenir avant le 8 mai 2022** (délai de 2 mois à compter de la décision).

Pour ces opérations, les représentants du SNUipp-FSU vous accompagnent dans la rédaction et la formulation de vos recours et peuvent vous assister lors des réunions avec l'administration. **N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour vous aider dans la formulation de votre recours.** Nous transmettrons votre dossier à nos collègues qui siègent en commission nationale.

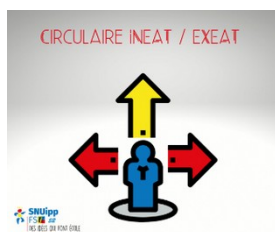
Que vous obteniez satisfaction ou pas, le SNUipp-FSU sera à vos côtés pour vous accompagner dans les démarches à effectuer dans la période qui s'ouvre.

Il met à votre disposition [le formulaire en accès direct ici](#) pour pouvoir répondre à chaque situation. Les données que vous y saisissez permettront aux équipes départementales du SNUipp-FSU de vous adresser toutes les informations.

⇒ Vous avez obtenu satisfaction ? [Complétez ce formulaire pour nous indiquer votre nouvelle affectation et nous permettre de vous accueillir le mieux possible.](#)

⇒ Vous n'avez pas obtenu satisfaction ? [Complétez ce formulaire pour obtenir de l'aide dans votre recours.](#)

## 🔊 Inéats / exeats



**La circulaire départementale a été publiée.**

Les collègues qui veulent quitter le département doivent formuler une demande écrite d'exéat à notre DASEN et une demande écrite d'ineat au DASEN du département demandé. Attention, ces deux courriers doivent être envoyés au DASEN des P.O.

**Contactez-nous pour plus de renseignements et bénéficier de notre accompagnement.**

## 🔊 Vous avez la parole !



*Fonctionnement de l'école, politique éducative, métier et pratiques, salaires, temps de travail, engagement...*

**Le SNUipp-FSU lance une grande consultation à destination des personnels enseignant et des AESH.**

En tant que première organisation syndicale du premier degré, le SNUipp-FSU entend être le porte-voix de la profession et de son expertise afin de peser dans le débat préélectoral.

👉 [Questionnaire en ligne pour les enseignant-es](#)

👉 [Questionnaire en ligne pour les AESH](#)

## Pas remplacé-e ? Scannez pour alerter !



*Dans un contexte de carence du remplacement, le SNUipp-FSU 66 et la FCPE 66 agissent pour proposer une action simple et en temps réel à chaque famille d'élève dont l'enseignant-e n'est pas remplacé-e.*

Le **SNUipp-FSU 66** et la **FCPE 66** appellent chaque école à placarder visiblement une affiche avec un QRcode à l'extérieur de l'école. Ce QRcode, en le scannant, permet de compléter rapidement un formulaire qui envoie automatiquement un mail dénonçant un non-remplacement.

### A qui est envoyé ce mail ?

Au Directeur académique, à la Rectrice, à la DGRH (au ministère), à tous les parlementaires et sénateurs du département.

➔ [Plus d'infos et téléchargez l'affiche en format pdf en cliquant ici](#)

## Les stages du SNUipp-FSU et de la FSU



*Les stages de formation syndicale sont ouverts à l'ensemble des personnels, syndiqué-s ou non. Participer à un stage syndical est un droit (même en temps de crise sanitaire) que vous soyez AESH, enseignant titulaire, stagiaire. Vous avez droit à 12 journées par an.*

A l'heure des animations pédagogiques imposées par l'institution et qui ne correspondent pas aux attentes de la profession, le **SNUipp-FSU 66** vous propose des stages animés par des chercheurs ou par des membres de notre équipe nationale.

### Double inscription :

- un mois avant sur [Accolad](#) pour l'administration
- auprès du SNUipp-FSU 66 (lien dans chaque article ci-dessous)

**Cliquez sur ceux qui vous intéressent pour obtenir plus d'infos et surtout les liens d'inscription !**

▶ [Stage "ASH second degré"](#) : **jeudi 14 avril 2022 de 9h à 17h**, animé par **Serge Bontoux**, membre de l'équipe nationale ASH du SNUipp-FSU. *Stage ouvert à toutes et tous les PE, notamment aux collègues PE exerçant en ULIS 2nd degré, enseignants et directeurs / directrices de SEGPA, classe relais, ESMS, établissement pénitentiaire, ERSH, etc...*

### [Se \(re\)syndiquer au SNUipp-FSU !](#)

Le **SNUipp-FSU 66**, c'est une équipe de 10 militant-es, collègues enseignant.es dans le département, déchargé-es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils et elles l'ont sur le temps de service mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué-es par l'administration, répondre aux multiples mails et sollicitations, participer à des réunions, informer, renseigner, défendre, siéger dans les différentes instances, etc ... La force du **SNUipp-FSU 66**, c'est de pouvoir compter sur ses militant.es mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué-es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

**Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.**

**Je me syndique [ICI](#)**



**Pour nous suivre et nous contacter:**

✉ : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr)

🌐 : <http://66.snuipp.fr/>

📍 : 18, rue Antoine Condorcet 66000 Perpignan

🕒 : Permanences les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h

☎ : 04.68.50.78.44

🌐 : SNUipp-FSU National: <http://www.snuipp.fr>

📷 [snuippfsu66](#) 🐦 [@snuipp66](#) 📘 [SNUipp-FSU 66](#)

***Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?***

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**

**Ton équipe du SNUipp-FSU 66 pour 2021/2022 !**

Emma Chazarenc	Jean- François Nogués	Audrey Corrège	Jérôme Guy	Océane Salles	Raymond Bot	Aurélie Frénel	Frédéric Traby	Laure Martinez	Christophe Nogue